

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 3 février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M ROSELIER, Maire

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, LE GAILLARD Didier, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, adjoints au Maire, BOURALY Monique, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain, JOUANNIC Anne, *LAMOUR Véronique*, LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LORIC Emilie, LE TOHIC Morgane, LE NET Karine, MARZIN Mikaël, *MOISDON Gabin*, PUISSANT Séverine, RIQUELME Jean-Pierre.

Absents excusés :

DENIS David (Pouvoir à Marie-Pierre PICAUT), LORIC Franck (Pouvoir à STAEL Gérard), LE HOUZEZEC Romy (Pouvoir à POUILLAUDE Maurice), *LE TOQUIN Stéphanie* (Pouvoir à ROSELIER Pascal), PALLUD Sonia (Pouvoir à CAMPS Tristan), TALMONT David (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine).

Le Conseil Municipal a désigné Gabin MOISDON en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

**TRANSFERT DE PORTIONS DE VOIES DEPARTEMENTALES DANS LE PATRIMOINE
COMMUNAL**

Délibération n°2023_03_02_05

Monsieur Maurice POUILLAUDE indique que Commune de MOREAC accepte la cession de plusieurs portions de voies départementales situées sur son territoire. Il ajoute que fin 2022, la nature de ces cessions a été précisée par la Direction des routes puis le montant d'une indemnité, dite « soulte », a été décidée afin de couvrir les frais de remise en état de ces voies. Ces voies sont les suivantes : RD16, 17^E, 117, 724, 724^E, 767.

Par ailleurs, le Département a pris l'engagement de sécuriser le lieu-dit Kerhouent et de réaliser un cheminement piéton depuis L'AMIEM (Médecine du travail) située ZA du Bronut, jusqu'au rond-point de Keranna-Kerabuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE l'incorporation des portions de voies RD 16, RD 17^E, RD 117, RD 724, RD 724^E et RD 767 et AUTORISE le maire à signer l'acte portant transfert de voirie sans déclassement du domaine public.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 14 février 2022*

Le Maire

